
AVIS DE PROJET

REHAUSSEMENT DE LA ROUTE 349 MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

Mai 2011

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

1. INITIATEUR DU PROJET.....	1
2. CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET.....	1
3. TITRE DU PROJET	2
4. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	2
5. LOCALISATION DU PROJET	4
6. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS.....	4
7. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES	4
8. COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET ..	6
9. PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS.....	8
10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET	8
11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES	8
12. MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC.....	8
13. REMARQUES	9

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Transports Québec - Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec	
Adresse civique :	100, rue Laviolette, 4 ^e étage	
	Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9	
Adresse postale (si différente) :	
Téléphone :	819 371-6606	
Télécopieur :	819 371-6136	
Courriel :	pierre.cote@mtq.gouv.qc.ca	
Responsable du projet :	Pierre Côté, ing.	
Obligatoire : N°d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	8813812425	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet

Nom :	Pluritec ltée	
Adresse :	585, avenue des Cèdres	
	Shawinigan, (QC) G9N 1N6	
Téléphone :	819 537 1882	
Télécopieur :	819 537 5825	
Courriel :	s.rheault@pluritec.qc.ca	
Responsable du projet :	Sébastien Rheault, ing.	



3. Titre du projet

Rehaussement de la route 349 dans la municipalité de Saint-Paulin,

4. Objectifs et justification du projet

Le projet a pour but de rehausser le profil de la route 349 existante afin d'en assurer la protection contre les crues printanières issues de la rivière du Loup. Des inondations importantes ont été rapportées dans deux secteurs bien définis. La route 349 doit alors être fermée à la circulation, les usagers qui circulent entre les municipalités de Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts doivent faire un détour de plus de 50 km par les routes 350, 348 et 349. La figure 1 illustre les secteurs problématiques tandis que la figure 2 représente le chemin de détour que doivent emprunter les usagers.

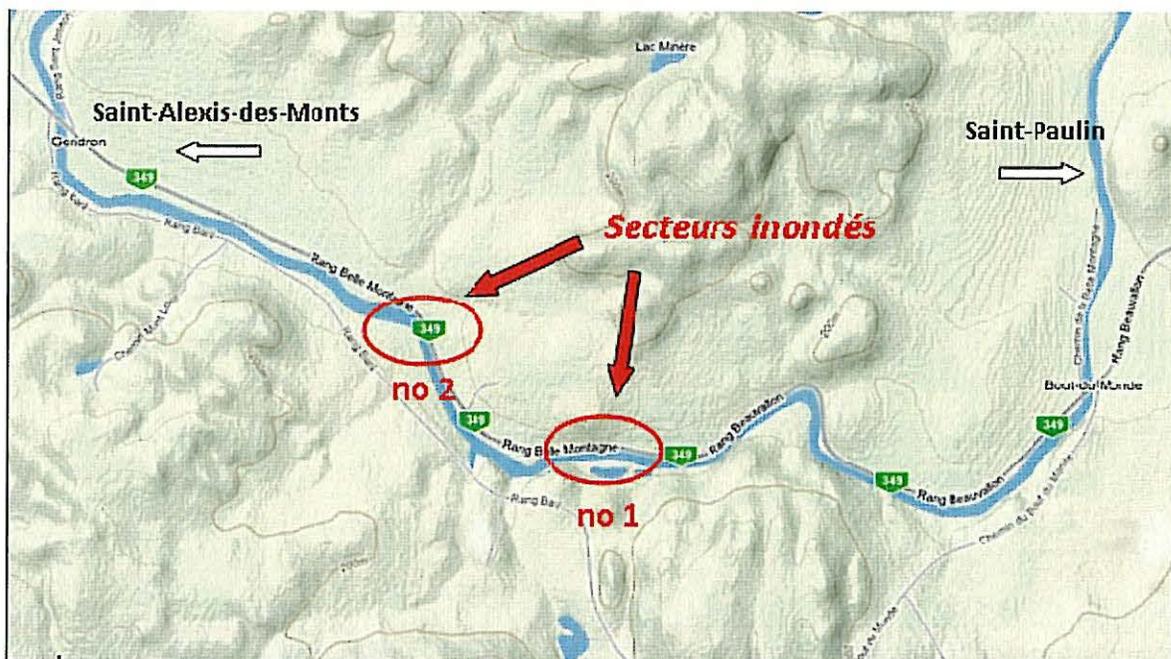


Figure 1 : Secteurs problématiques sur la route 349

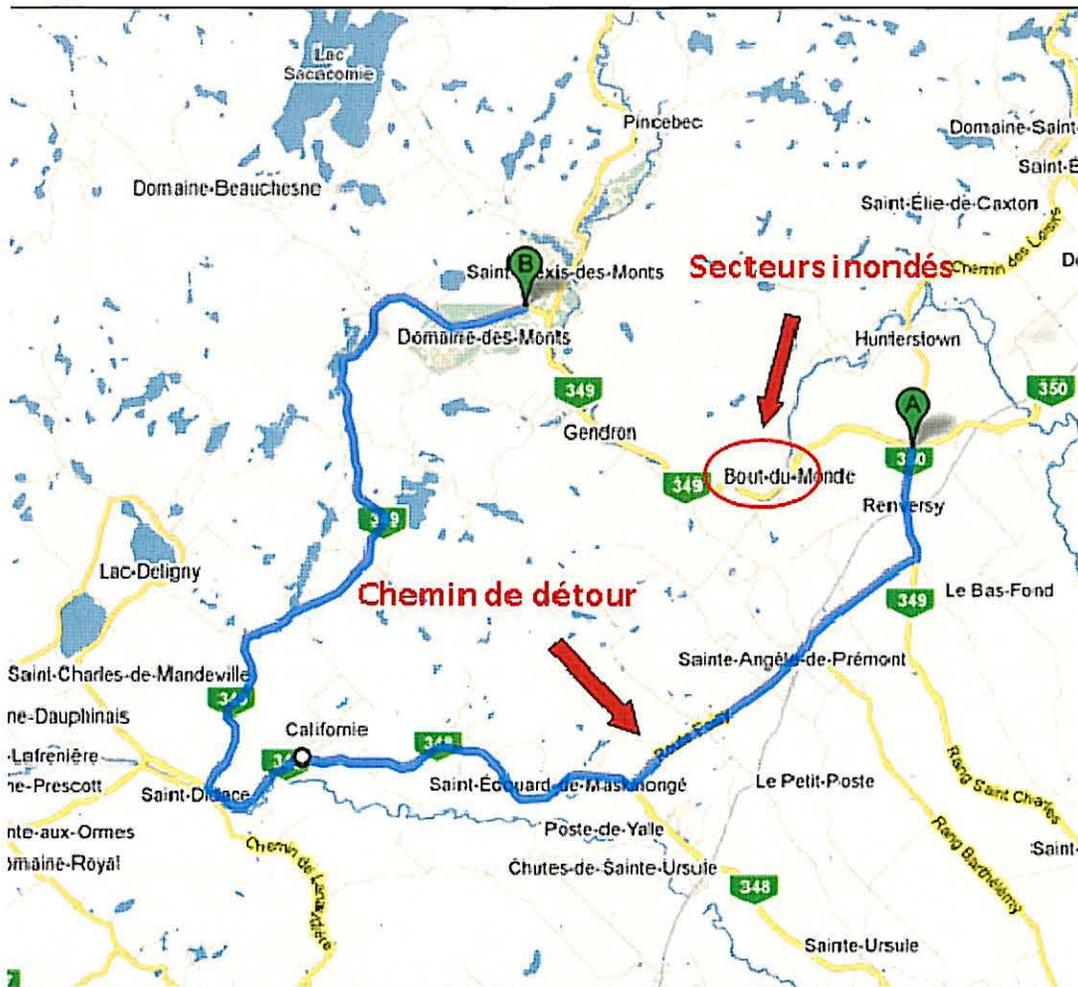


Figure 2 : Chemin de détour



5. Localisation du projet

Le projet se situe sur la route 349 entre les municipalités de Saint-Paulin et de Saint-Alexis-des-Monts sur deux secteurs situés entre les ponts Baribeau (N 46.40937 W -73.0800) et Allard, (N 46.42179 W -73.1305). Les secteurs mentionnés font partie de la MRC de Maskinongé

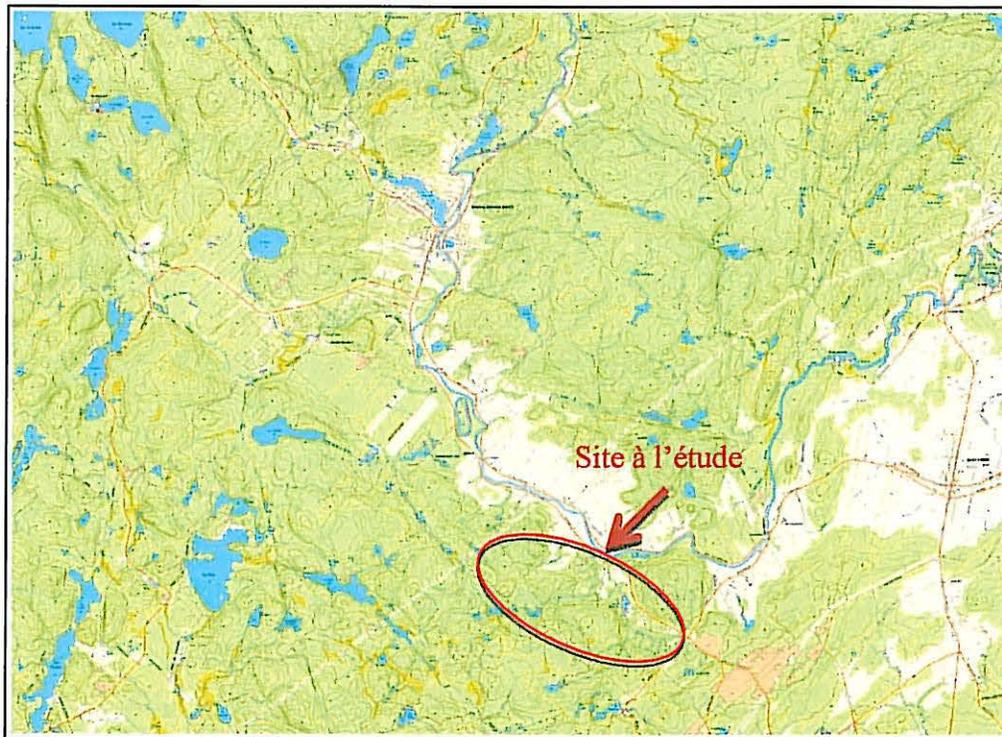


Figure 3 : Localisation

6. Propriété des terrains

Le ministère des Transports du Québec possède une emprise de 18,28 mètres pour la route existante. Le rehaussement de la route entraînera une extension de l'emprise sur des terrains privés considérés comme zones inondables et sur d'autres terrains privés zonés terres agricoles.

7. Description du projet et de ses variantes

Le rehaussement de la route 349 projeté se divise en deux (2) secteurs distincts. Le premier secteur s'étend sur une distance de 1 216,5 mètres entre les chaînages 7+043,5 et 8+260 tandis que le second secteur s'étend sur une distance de 500 mètres soit : entre les chaînages 8+730 et 9+230.

Le projet consiste à protéger la route contre des crues de récurrence 25 ans aux endroits où, historiquement, l'eau de la rivière du Loup a recouvert la chaussée de la route 349 lors d'inondations et à protéger la route contre des crues de récurrence 5 ans aux autres endroits.

Le rehaussement maximal du profil de la route serait de 1 129 mm pour le secteur 1 et de 672 mm pour le secteur 2.

Le rehaussement moyen du profil de la route serait de 525 mm pour le secteur 1 et de 375 mm pour le secteur 2.

La berme aval qui était existante à l'origine sera reconstruite. Cette berme sert à contenir les eaux de ruissellement provenant de la route. La figure 4 suivante présente la section en travers type prévue.

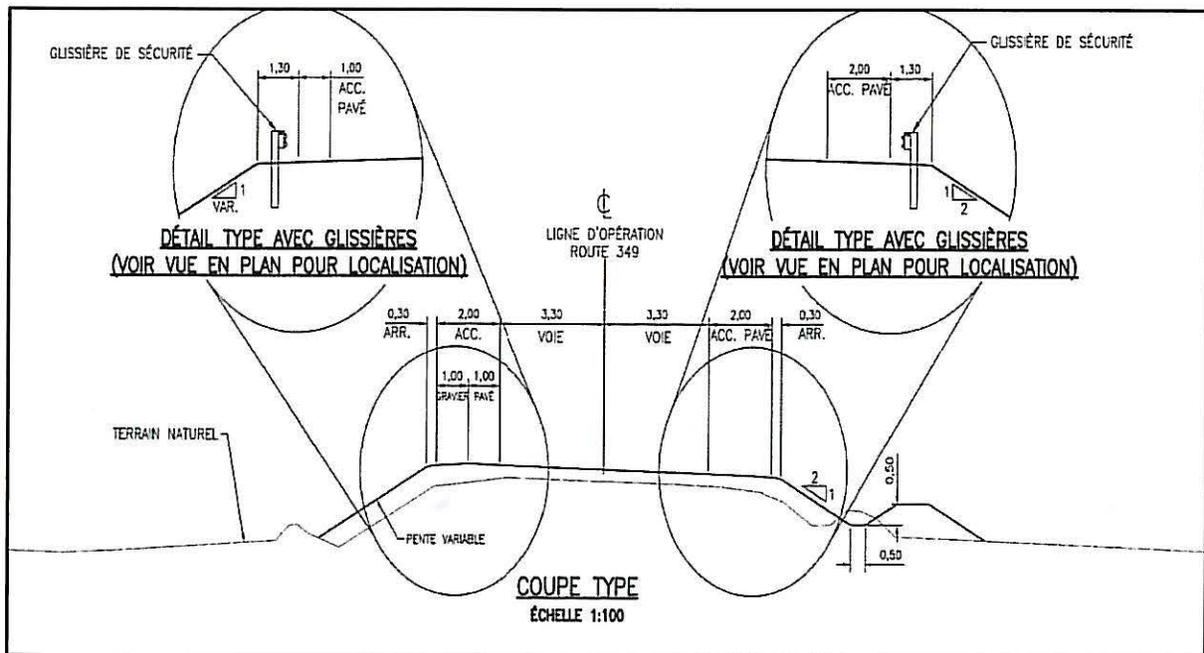


Figure 4 : Coupe type de rehaussement de la route



8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Le milieu physique dans lequel s'inscrit le projet est caractérisé par une topographie à faible relief longeant la rivière du Loup. Des zones de terres qui se situent localement sous le niveau des hautes eaux de la rivière sont inondées périodiquement lors de crues printanières.

Les terres aux abords de la route sont à vocation agricole et forestière tandis que la berge de la rivière contient des espèces végétales et animales typiques des rives de cours d'eau.



Figure 5 : Milieu physique typique

Le milieu humain y est représenté par la présence de bâtiments et résidences de fermes.



Figure 6 : Milieu humain typique

Les principales contraintes à tenir en compte pour la réalisation du projet sont les suivantes :

L'acquisition d'emprise supplémentaire

Cet aspect du projet est inévitable puisque le rehaussement du profil entraîne un élargissement du remblai. Les limites de l'emprise actuelle ne peuvent donc plus être respectées et des acquisitions sont nécessaires.

La présence d'une résidence sise au no 3040

Cette résidence qui est située à proximité de la route sera affectée par le rehaussement de la route à cet endroit. Un réaménagement en façade sera nécessaire dans le cadre des travaux.

La présence de nombreux poteaux électriques nécessitant une intervention

Cette intervention peut être, soit un rehaussement des fils aériens lorsqu'ils traversent la route ou bien un déplacement des poteaux lorsque le rehaussement du profil est important.

9. Principaux impacts appréhendés

L'implantation d'une nouvelle emprise impliquera des interventions au niveau du couvert forestier existant et empiétera localement sur des secteurs de terres agricoles. Les interventions seront cependant limitées du côté des rives de la rivière du Loup afin de minimiser l'impact sur les habitats naturels.

10. Calendrier de réalisation du projet

Le projet est actuellement à l'étape d'avant-projet définitif (PC 3). L'étude d'impact doit débiter avec la présentation de cet avis de projet.

Le ministère des Transports prévoit réaliser les plans et devis à l'automne 2011 et procéder à la réalisation des travaux à l'été 2012.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Il n'y a actuellement aucun autre projet connexe ou autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Par compte la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts et les usagers de la route font pression auprès des autorités gouvernementales pour que ce projet, qui a été initié en 1997, se réalise le plus tôt possible.

12. Modalités de consultation du public

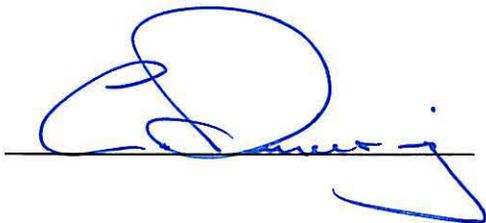
Au cours de l'étude, le ministère des Transports et son mandataire comptent tenir des rencontres sectorielles avec les Municipalités, les résidents et les groupes d'intérêts concernés pour les informer des conclusions.

13. Remarques

Actuellement le ministère des Transports dispose des études hydrauliques et d'une cartographie détaillée des zones inondables du secteur.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 2 mai 2011 par Sébastien Rheault, ing.


010 / 32 920